

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE ET LOCATION

TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2025

TRANSACTION VENTE

Pour un prix de vente :

- Inférieur ou égal à 72000 € : 5000 € TTC
- Entre 72001 € et 120000 €: 7 % TTC du prix de vente.
- Entre 120001 € et 250000 €: 6 % TTC du prix de vente.
- Au-delà de 250000 €: 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur
Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :
6 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :
6 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires d'établissement d'état des lieux

Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

L'IMMOBILIER GARANTI

SARL NICEPHORF IMMO au capital de 15 000 euros - RCS 801202086 – Siret N° 801 202 086 000 55- APF 6831 7 - Carte professionnelle n° CPI71012018000023472 délivrée par CCI. TVA intracommunautaire n° 088801202086 – Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.